

---

## Compte rendu de la Réunion d'information sur les rythmes scolaires

Ecole du Madon - Mardi 17 juin 2014 – 20h00

---

**Présents** : M. Raymond CASTELLI, Inspecteur de la circonscription - Mme Claire DROUVOT-RUSE, Directrice de l'école du Madon - Mme Isabelle PIETON, Directrice du périscolaire – Mme Marie-Hélène PHULPIN, Présidente du SIVOM, maire de Xirocourt – M. Bruno CHIARAVALLI, Vice-président, maire de Bralleville – Mme Julie POTTIE, Déléguée de Germonville – Mme Philippe GEORGE, Délégué de Bralleville – M. David RUSE, Délégué de Jevoncourt – Mme Catherine RENAUD, Déléguée de Xirocourt.

**Absents excusés** : M. Julien BOURET, Délégué de Germonville, M. Lionel MUNIGLIA, Délégué de Jevoncourt.

---

La réunion est organisée par le SIVOM de Xirocourt en charge de mettre en application à la rentrée 2014/2015 la réforme de l'Education Nationale sur les nouveaux rythmes scolaires.

Une quarantaine de participants ont répondu à l'invitation et assistent à la réunion.

La Présidente accueille le public venu nombreux. Elle remercie M. CASTELLI, dont la présence indique l'engagement de l'Education Nationale aux côtés des familles et des élus et Mme Claire DROUVOT RUSE pour nous accueillir dans son école.

La soirée se déroule en deux temps :

### 1) PRÉSENTATION DE LA RÉFORME ET SES CONSÉQUENCES

#### **Organisation de la semaine de classe :**

Mme DROUVOT- RUSE rappelle que la réforme impose cinq matinées obligatoires de cours. Les écoles de la circonscription de Villers lès Nancy dont Xirocourt fait partie ont choisi de travailler le mercredi matin.

- Lundi, Mardi, **Mercredi**, Jeudi, Vendredi : 8h45 / 11h45.
- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00 / 16h15.

#### **Transports scolaires :**

**Transport méridien** : Pour répondre à la demande des familles, les délégués du SIVOM ont choisi à l'unanimité de maintenir le transport méridien pour l'année scolaire 2014-2015. Les frais seront entièrement supportés par le SIVOM. Une convention financière cadre est établie entre le Conseil Général et le SIVOM de Xirocourt pour assurer le transport des enfants à raison d'un aller-retour méridien quotidien durant la période scolaire. L'article 2 de la convention précise les modalités financières comme suit : *Le coût correspond à 13,5 km / jour x 4 jours / semaine x 36 semaines scolaires. Soit environ 6 078,41 € de charges supplémentaires pour le SIVOM à l'horizon 2017. Le SIVOM aura à supporter 25% de ce coût pour l'année scolaire 2014/2015, 50% pour l'année 2015/2016, 75% pour l'année 2016/2017, 100% à partir de l'année 2017/2018.*

**Accompagnateur :** Le CG54 prend en charge le transport des enfants scolarisés de la maternelle jusqu'en terminale, il impose la présence d'un accompagnateur dans le bus dès lors qu'il y a des enfants de moins de trois ans.

Avec la nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2014-2015, il sera difficile de mobiliser du personnel pour accompagner les enfants dans le bus d'autant que le transporteur refuse de le redéposer gratuitement à son point de départ. Si une solution n'est pas trouvée d'ici le mois de septembre, les enfants âgés de moins de trois ans ne pourront pas monter dans le bus avant la date anniversaire de leurs trois ans.

Certains parents proposent de faire appel au bénévolat mais la question du retour du bénévole sur son lieu de départ reste entière (Coût annuel supplémentaire pour le SIVOM : 3 000 €).

**Horaires de bus mis en place pour l'année scolaire 2014 / 2015 :**

**Lot 8 E539 - Ecole du Madon - XIROCOURT**

**08h45-11h45 / 14h00-16h15**

**Période Scolaire :**

Commune	Services Point d'arrêt	Oui	Oui	Oui	Oui
		1 L à V	101 L à V	2 lm-jv--	102 lm-jv--
GERMONVILLE	Fontaine	08h20		13h30	
BRALLEVILLE	TED Centre	08h26		13h36	
JEVONCOURT	TED Les Fontaines	08h31		13h41	
XIROCOURT	Ecole	08h37	11h45	13h47	16h15
JEVONCOURT	TED Les Fontaines		11h57		16h27
BRALLEVILLE	TED Centre		12h02		16h32
GERMONVILLE	Fontaine		12h07		16h37
	Km	6,9	6,6	6,9	6,6

**Le périscolaire :**

Mme Isabelle PIETON, directrice du périscolaire précise qu'il faut différencier les activités périscolaires classiques des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) imposés par la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

**Rappel de la Délibération du Conseil Syndical en date du 24 avril 2014 fixant le prix des prestations périscolaires et des repas :**

A compter de la rentrée scolaire 2014-2015 :

1) *Le comité syndical, à l'unanimité, choisit de fixer le tarif des heures de garde comme suit :*

<b>Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi Mercredi (uniquement le matin)</b>	<b>Quotient Familial Inférieur à 800</b>	<b>Quotient Familial Supérieur à 800</b>	<b>Sans aide + Extérieur</b>
<b>7h30 – 8h30</b> <i>Accueil du matin</i>	2.40 €	2.50 €	3.00 €
<b>11h45 – 13h15</b> <i>Prise en charge + repas</i>	7.00 €	7.10 €	7.60 €
<b>16h15 – 16h50</b> <i>(Goûter fourni par le SIVOM)</i>	1.50 €	1.60 €	2.10 €

<b>16h50 – 17h50</b> Échelonné	2.50 €	2,60 €	3.10 €
<b>17h50 – 18h30</b> Départ	1.50 €	1.60 €	2.10 €

<b>18h30 – 19h00</b> Départ	1.40 €	1.50 €	2.00 €
--------------------------------	--------	--------	--------

- 2) Le comité syndical, à l'unanimité, choisit de maintenir le prix du repas enfant à 4,50 € TTC quelque-soit la tranche de tarification familiale.
- 3) Le comité syndical, à l'unanimité, choisit de maintenir le prix du repas adulte à 5,00 € TTC.

### **Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :**

Les TAP ne sont pas obligatoires, ils débuteront progressivement à partir de la rentrée de septembre. Deux types de TAP seront proposés aux enfants qui devront obligatoirement s'inscrire, le nombre de places sera limité à environ quinze places par activité.

Deux types d'activités seront proposés :

- a- TAP encadrés par le personnel du périscolaire : il s'agit d'activités manuelles, sportives, artistiques ou culturelles dans le cadre d'un projet pédagogique soumis préalablement
- b- TAP encadrés par un intervenant extérieur, assisté du personnel périscolaire. Ces activités seront mises en place progressivement, elles se dérouleront sur des périodes de six semaines à raison de deux jours par semaines. Elles ne seront pas obligatoires.

### **Rappel de la Délibération du Conseil Syndical en date du 5 juin 2014 fixant le prix des prestations des TAP :**

*Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :*

- 1) *De fixer le montant de la participation financière des familles aux T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires), comme suit :*
  - \_ soit 15 € / cycle de 6 semaines de T.A.P. nécessitant l'intervention d'un intervenant extérieur, sur 2 jours par semaine.*
  - \_ soit 0,40 centimes / jour de participation pour les TAP encadrés uniquement par le personnel du SIVOM*
- 2) *De demander aux familles des enfants participant aux T.A.P. de procéder obligatoirement à l'inscription du ou des enfants concernés auprès du service périscolaire, en fonction des places disponibles.*
- 3) *D'appliquer cette tarification à partir de la rentrée scolaire 2014-2015.*

**M. CASTELLI, inspecteur de la circonscription** rappelle les grands principes de la nouvelle organisation du temps scolaire à savoir :

- Une durée hebdomadaire d'enseignement de 24 heures qui reste identique.
- 9 demi-journées incluant le mercredi matin, soit 5 matinées obligatoires.

- L'allègement de la journée d'enseignement qui passe à 5h30 maximum - En l'occurrence **5h15** pour l'école du Madon au lieu de 6h00 actuellement –

- Une pause méridienne d'au moins 1h30 – Pour les enfants fréquentant l'école du Madon, cette pause sera de **2h15**. Les TAP se pratiqueront entre 13h15 et 14h00.

Il se veut rassurant et précise que les écoles ayant mis en application ces nouveaux rythmes et ayant placé les TAP sur le temps de pause méridienne ne souhaiteraient plus revenir en arrière. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond bien à l'objectif pédagogique visant à respecter les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants – à condition que les enfants se couchent à une heure raisonnable chaque jour.

Il reconnaît que la mise en place de ces nouveaux rythmes nécessite une collaboration et des efforts importants de la part de la collectivité et des familles. Un fond d'amorçage sera versé au SIVOM par l'Etat à raison de 50 € / enfant.

## 2) TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES FAMILLES

Plusieurs parents ont exprimé leurs inquiétudes sur l'organisation à prévoir à la rentrée. La charge financière imposée aux familles soulève les débats. Le sentiment de subir cette réforme domine.

L'absence d'accompagnateur dans le bus à la rentrée inquiète car certains enfants sont indisciplinés, les plus petits ne savent pas s'attacher : S'il n'y a pas d'accompagnateur, un parent référent par village pourra être désigné pour aider les enfants à s'attacher. Les enfants indisciplinés pourront être sanctionnés dans les conditions du règlement du Conseil Général.

Accueil du mercredi après-midi : Huit enfants sont concernés, certains ne fréquenteraient qu'épisodiquement le centre. Une réflexion est en cours avec Familles Rurales du Saintois pour répondre aux attentes des familles.

Obligations des TAP: Aucune. Les enfants peuvent choisir de ne pas participer aux TAP.

La sieste durant les TAP sera-t-elle payante ? Pour les enfants de petite section de maternelle, la sieste fait partie également des TAP ; du personnel périscolaire rémunéré par le SIVOM surveille les enfants. Tout comme les autres activités de TAP encadrées par le personnel, il sera facturé 0,40 € d'euro/ jour de présence.

L'école publique est gratuite : Cela reste vrai. Les dépenses liées au fonctionnement et à l'investissement de l'école et du périscolaire sont à la charge du SIVOM, donc des communes. Cette participation financière des communes est calculée chaque année en fonction du nombre d'habitants (*Jevoncourt : 14 020€, Germonville : 18 978€, Bralleville : 32 143€, Xirocourt : 79 507€*). Une participation financière est demandée aux familles utilisant les services périscolaires.

**Une lettre d'information sera adressée aux familles dans les prochaines semaines leur précisant l'organisation définitive à la rentrée et les services périscolaires mis à leur disposition, notamment pour la garde du mercredi après-midi.**